



# Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

**8560<sup>e</sup>** séance

Mardi 25 juin 2019, à 10 h 40

New York

*Provisoire*

*Président :* M. Alotaibi . . . . . (Koweït)

*Membres :*

Afrique du Sud . . . . .	M <sup>me</sup> Bekwa
Allemagne . . . . .	M. Heusgen
Belgique . . . . .	M. Pecsteen de Buytswerve
Chine . . . . .	M. Wu Haitao
Côte d'Ivoire . . . . .	M. Ipo
États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Cohen
Fédération de Russie . . . . .	M. Repkin
France . . . . .	M <sup>me</sup> Gueguen
Guinée équatoriale . . . . .	M. Esono Mbengono
Indonésie . . . . .	M. Djani
Pérou . . . . .	M. Meza-Cuadra
Pologne . . . . .	M <sup>me</sup> Wronecka
République dominicaine . . . . .	M. Singer Weisinger
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Allen

## Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Soudan du Sud  
(S/2019/491)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 40.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud**

#### **Rapport du Secrétaire général sur la situation au Soudan du Sud (S/2019/491)**

**Le Président** (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan du Sud à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes, appelées à présenter des exposés, à participer à la présente séance : M. David Shearer, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud; M. Andrew Gilmour, Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme; et M<sup>me</sup> Lydia Minagano, du Comité d'examen de la défense stratégique et de la sécurité de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée.

Mme Minagano se joint à nous aujourd'hui par visioconférence depuis Djouba.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/491, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Soudan du Sud.

Je donne maintenant la parole à M. Shearer.

**M. Shearer** (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de présenter au Conseil de sécurité un exposé sur les deux principaux domaines d'action de la Mission des Nations Unies au Sud-Soudan (MINUSS), à savoir la consolidation d'une paix durable et la protection des civils au Soudan du Sud.

L'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud continue d'être respecté, de même que le cessez-le-feu, hormis dans certaines zones de l'Équatoria-Central. Cette simple réalité de la paix a suffi pour produire des changements significatifs. Du fait du recul des violences politiques par rapport à la tendance des années passées, des centaines, voire des milliers, de personnes sont en vie qui ne le seraient pas autrement. De nombreuses familles déplacées ont décidé qu'il était temps de regagner leurs foyers et qu'elles

pouvaient le faire en toute sécurité. Selon l'Organisation internationale pour les migrations, plus d'un demi-million de personnes sont rentrées chez elles depuis la signature de l'accord de paix, dont plus de 210 000 se trouvaient dans les pays voisins.

Les partenaires humanitaires font état d'un meilleur accès aux zones qui ont besoin de leur aide, même si des obstacles bureaucratiques continuent de ralentir certaines opérations. Leurs efforts ont été soutenus par la remise en état de 2 500 kilomètres de routes par les cinq compagnies du génie de la MINUSS et par les projets du Programme alimentaire mondial (PAM). Cela a accru la capacité de faire parvenir des vivres jusqu'à des emplacements reculés, en amont de la saison des pluies, et de diminuer le recours à de coûteux parachutages. Avec l'ouverture de voies fluviales et la réduction du nombre de points de contrôle illégaux dans tout le pays, le PAM fait état d'économies de coût qui pourraient atteindre 113 millions de dollars.

La dernière analyse de la sécurité alimentaire reste cependant catastrophique. Sept millions de personnes sont confrontées à une crise, voire pire. Mais, pour la première fois depuis des années, certains comtés ont connu de légères améliorations, dans la mesure où un calme relatif a permis aux ménages de reprendre les cultures. Ces signes positifs se basent certes sur des points de référence très bas, mais ils donnent une idée de ce qui est possible avec la paix. Il est crucial que cette tendance se poursuive.

Depuis la signature de l'accord de paix, plus de 110 rapprochements ont eu lieu dans les communautés du pays. La MINUSS a directement facilité plus d'un quart d'entre eux. J'ai assisté à un certain nombre de ces réunions, notamment dans le cadre d'une récente délégation conjointe avec l'Envoyé spécial pour le Soudan du Sud de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et le Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée. Lorsque notre hélicoptère a atterri à Panyume, dans l'Équatoria-Central – où il a été proposé d'établir une zone de cantonnement de l'opposition, et où les tensions demeurent élevées –, nous avons été accueillis par des dizaines de soldats de l'opposition. Ils nous ont réservé un accueil chaleureux, et nous nous sommes assis sous les manguiers avec des centaines de résidents locaux pour parler de réconciliation. Nous nous sommes ensuite envolés pour Yei, où nous avons rencontré les représentants des autorités gouvernementales, de groupes de jeunes et de femmes et des chefs religieux.

Cette visite a montré que, bien que les groupes se situent de part et d'autre du clivage politique, ils partagent la même expérience de la guerre et les mêmes espoirs de paix. Cet exemple correspond bien à ce dont mes collègues et moi avons, à maintes reprises au cours des derniers mois, été témoins partout où les parties se sont réunies dans le pays. Le désir de paix est palpable et une reprise des combats, quelle qu'elle soit, suscite une aversion féroce. D'après mes observations, le rythme du dialogue et de la consolidation de la paix à l'échelon local est beaucoup plus rapide que parmi les élites qui négocient au niveau national. Les personnalités politiques du pays doivent prendre le pouls de la population et suivre l'exemple donné par les communautés locales. Dans le même ordre d'idées, il est regrettable que le processus de dialogue national ne soit toujours pas empreint de l'ouverture requise pour un véritable processus consultatif.

Ce profond désir de paix trouve un écho dans les résultats d'un sondage réalisé auprès de 2 400 personnes dans 10 lieux différents. Cette enquête a mis en lumière les répercussions choquantes du conflit : 79 % des personnes interrogées ont déclaré que des membres de leur famille avaient été tués. Un nombre équivalent a affirmé que des membres de leur famille avaient été contraints de fuir la violence. Étonnamment, pourtant, 89 % des personnes interrogées estiment qu'une paix durable aura été instaurée avant la fin de l'année. Soyons francs. Les combats ont cessé parce que les chefs ont ordonné à leurs soldats d'arrêter. S'ils reprennent, ce sera contre la volonté du peuple, et parce que ces mêmes chefs l'auront voulu et ordonné.

En mai, les parties ont décidé à l'unanimité de proroger la période de prétransition, ce qui a reporté au 12 novembre la formation d'un gouvernement de transition. Certes, cet ajournement est décevant, mais il a le mérite de donner le temps de régler les questions pendantes qui, autrement, auraient pu faire dérailler l'accord de paix. La mise en œuvre est d'une lenteur exaspérante. De nombreux critères ne sont toujours pas respectés. Des compromis supplémentaires sont nécessaires, en particulier de la part du Gouvernement, qui est clairement en position de force. La Constitution de transition, qui incorpore l'accord de paix, a été renvoyée devant le Comité national chargé des amendements constitutionnels pour de nouvelles mises à jour. La Commission indépendante des frontières a présenté son rapport la semaine dernière; il reste à voir comment ses conclusions seront appliquées au cours des prochaines semaines. La réforme du secteur de la

sécurité et l'unification des forces armées ont été lentes, malgré les efforts très appréciés de l'Envoyé spécial de l'IGAD, M. Ismail Wais. La MINUSS dispense des orientations politiques et techniques pour aider les parties conformément à son nouveau mandat.

Le fait que le Président Salva Kiir et le chef de l'opposition, Riek Machar, ne se rencontrent pas régulièrement en personne constitue un défi fondamental. Si d'anciens ennemis jurés au niveau local parviennent à tourner la page du passé et à se réconcilier, leurs dirigeants nationaux devraient pouvoir faire de même. Les réunions entre dirigeants, qui se tiennent de préférence à Djouba, sont cruciales car la confiance n'apparaîtra pas comme par magie le jour où un nouveau gouvernement unifié sera formé. Le gouvernement devrait également honorer son engagement de débloquent les fonds qu'il a promis pour la mise en œuvre, ce qui donnerait l'exemple aux autres donateurs.

L'Union africaine, l'IGAD et l'ONU œuvrent collectivement à l'appui du processus. Nous sommes tous foncièrement d'accord pour dire que cette dernière prorogation de six mois doit être la dernière. Nous avons conscience que certaines activités pourraient ne pas être entièrement achevées d'ici à novembre – quelle que soit la définition que nous donnons à la notion d'achèvement – mais cela ne devrait pas retarder la formation du gouvernement de transition. Nous devons considérer l'accord de paix comme un document évolutif, et non comme un texte gravé dans le marbre. Toutes les tâches relevant de la prétransition pourraient être menées à bien par une administration transitoire unifiée. En l'occurrence, le fait de prendre des décisions collectivement au sein d'un gouvernement de transition présente de nombreux avantages, parce qu'elles sont prises de manière collective et en toute transparence et que les parties seront mieux tenues de rendre compte à la population.

La décision qu'a prise l'ONU en 2013 d'ouvrir ses portes aux personnes qui fuyaient pour sauver leur vie a été l'une des mesures les plus nobles que l'Organisation ait jamais prises. Elle a sauvé des dizaines de milliers de personnes et reste au fondement de notre mandat de protection des civils. Toutefois, notre mandat souligne également l'importance d'appuyer les conditions d'un retour volontaire, décidé en toute connaissance de cause, dans la sécurité et la dignité des déplacés et des réfugiés. Jusqu'à présent, le nombre de rapatriés est relativement faible par rapport aux 2,3 millions de réfugiés et au

1,9 million de déplacés, mais la tendance est à la hausse en ce qui concerne les retours.

Avant la signature de l'accord de paix, le nombre de personnes qui regagnaient leur foyer était en moyenne d'environ 18 000 par mois. Depuis la signature de l'accord de paix, ce nombre est passé à 76 000 par mois. Certaines familles sont rentrées par leurs propres moyens, mais des milliers d'autres personnes – en particulier celles qui vivent dans des sites de protection des civils – auront besoin d'aide. La plupart de ceux qui veulent rentrer chez eux sont des femmes et des enfants, qui n'ont ni la capacité ni les ressources nécessaires pour partir sans assistance. La MINUSS, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et les partenaires humanitaires apportent cet appui conformément aux principes humanitaires internationaux et aux directives arrêtées par l'équipe humanitaire de pays.

L'un des principaux défis est l'absence de services de base au sein des communautés des rapatriés. Aujourd'hui, les personnes déplacées invoquent le plus souvent la réticence à retirer leurs enfants de l'école, et non l'insécurité, comme étant la raison pour laquelle elles ne veulent pas quitter les sites de protection des civils. Parallèlement, la MINUSS oriente de plus en plus son action sur des patrouilles de plus longue distance, en se concentrant sur les zones dans lesquelles se trouvent des rapatriés, plutôt que sur des tâches statiques, à savoir la protection des sites civils. Pour le moment, la MINUSS concentre ses efforts dans une large mesure sur la protection des sites civils.

En dépit de la réduction de la violence politique, les combats se poursuivent dans l'Équatoria-Central et continuent de causer des souffrances. Au début de la semaine prochaine, la MINUSS publiera un rapport sur la situation en matière de droits de l'homme. Nos enquêtes révèlent les atrocités commises par toutes les parties contre des civils, notamment des meurtres, des viols, des enlèvements et des pillages. En réponse, la MINUSS a renforcé sa présence à Yei, ainsi que son rôle sur le plan politique. La protection des civils continuera d'être une priorité absolue, mais tout naturellement, nous jouerons un rôle de moins en moins important en matière de protection quand la paix sera rétablie. Nous pourrions alors envisager d'ajuster nos besoins en effectifs en conséquence, tout en poursuivant nos efforts de médiation et de consolidation de la paix.

Dans deux semaines, le Soudan du Sud célébrera le huitième anniversaire de son accession à l'indépendance. Cette souveraineté s'accompagne d'une

responsabilité – une obligation qui n'est que rarement reconnue et qui implique notamment l'utilisation des ressources nationales par les dirigeants dans le meilleur intérêt de leurs citoyens, et non dans le leur. Le peuple sud-soudanais a fait passer un message très clair à cet égard. Les dirigeants doivent être à la hauteur de leurs responsabilités et donner la paix au peuple.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je remercie M. Shearer de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Gilmour.

**M. Gilmour** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de faire un exposé au Conseil sur la situation en matière de droits de l'homme au Soudan du Sud et ses incidences sur la paix et la sécurité.

Tout comme les progrès importants que le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sud du Soudan et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), M. Shearer, vient de décrire, la Division des droits de l'homme de la MINUSS a constaté depuis septembre dernier une baisse notable et bienvenue du nombre de violations et d'atteintes commises par les forces gouvernementales et les groupes armés organisés dans le pays. Cependant, une exception importante à cette règle est la persistance d'actes de violence sexuelle commis par les parties au conflit, dont M<sup>me</sup> Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, a informé le Conseil et sur lesquels je ne vais pas revenir.

Aussi important qu'il soit, l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud n'aborde pas toutes les divisions – qui ont des dimensions de plus en plus ethniques – et qui sont à l'origine du conflit. Cet accord n'aborde pas non plus les niveaux extrêmement élevés de corruption, qui continuent de faire obstacle à une paix pérenne et à la justice au Soudan du Sud, ainsi qu'aux droits économiques et sociaux de la population.

Nous venons d'entendre parler des violations graves qui continuent d'être commises dans l'Équatoria-Central; je n'y reviendrai pas.

Dans d'autres régions du Soudan du Sud, la violence prend désormais principalement la forme d'actes perpétrés par des milices locales et des éléments armés. Ces incidents – qu'on qualifie souvent de vols de bétail ou de violences intercommunautaires – ont

évolué, passant d'une pratique traditionnelle à des actes de violence politique impliquant des acteurs étatiques, notamment les forces de sécurité de l'État, des éléments de groupes armés organisés et des groupes d'autodéfense créés par les communautés locales. Depuis la signature de l'Accord revitalisé en septembre 2018, les pertes civiles résultant de cette forme de violence ont largement dépassé celles résultant des violations et atteintes commises par les parties au conflit.

La restriction de l'espace politique et civique est également une tendance alarmante. La liberté d'expression fait constamment l'objet d'attaques dans le pays, ce qui est étroitement lié au pouvoir illimité qu'a le Service national de sécurité de restreindre les droits civils et politiques des citoyens. La surveillance, l'intimidation et les arrestations arbitraires sont couramment utilisées pour entraver les activités des défenseurs des droits de la personne, des critiques et des journalistes. Il convient de mentionner le cas de M. Peter Biar Ajak à cet égard.

Les efforts visant à mettre fin à l'impunité sont le véritable gage d'une paix durable au Soudan du Sud. De nombreux rapports ont conclu qu'il y avait des motifs raisonnables de croire que des violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire et des crimes internationaux ont été commis par les parties au conflit. Il s'agit notamment des rapports conjoints du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de la MINUSS, des rapports du Groupe d'experts créé par la résolution 2206 (2015) ainsi que des rapports de la Commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud, créée par le Conseil des droits de l'homme.

En dépit de tous ces éléments de preuve, aucune mesure sérieuse n'a été prise à l'encontre des auteurs de ces actes. Par ailleurs, nous estimons que les mécanismes de justice transitionnelle prévus dans l'accord de paix doivent être appliqués pour briser le cycle de l'impunité qui dure depuis longtemps et pour prévenir de nouvelles violations. Le Gouvernement n'a pas encore signé le mémorandum d'accord avec l'Union africaine pour la création du tribunal mixte.

La MINUSS a apporté son appui à l'État dans ses efforts visant à rendre la justice au niveau local, offrant ce que David Shearer vient d'appeler une lueur d'espoir importante au milieu des défis auxquels le pays est confronté, notamment grâce à l'initiative des audiences foraines. Les audiences foraines organisées à Bentiu et à Malakal avec l'appui de la MINUSS ont abouti à la condamnation d'au moins trois membres de groupes

armés organisés pour viol. Nous notons avec satisfaction que le 14 mars, des personnalités s'exprimant au nom du Gouvernement – notamment le Ministre de la défense et des anciens combattants et le Chef des Forces sud-soudanaises de défense du peuple – ont publiquement reconnu que des membres des forces de sécurité gouvernementales avaient été impliqués dans des actes de violence sexuelle et ont exhorté les commandants à faire en sorte que les auteurs de ces actes en répondent. Tout véritable changement commence par la reconnaissance du problème, et par conséquent, nous nous félicitons de ces déclarations.

La Division des droits de l'homme de la MINUSS collabore régulièrement avec les autorités nationales, les forces de sécurité, les organisations de la société civile et les groupes communautaires sur toute une série de questions relatives aux droits de l'homme et leur apporte son appui. Elle appuie des forums portant sur les droits de la personne dans tous les bureaux locaux, comme celui qui s'est tenu à Bentiu la semaine dernière, sous la présidence du Gouverneur de l'État et avec la participation de partenaires importants, et qui s'est penché sur les questions liées à la justice et la violence sexuelle dans les zones à risque.

Pour terminer, nous espérons que la communauté internationale et le Conseil de sécurité continueront d'exhorter aussi fermement que possible les parties sud-soudanaises à honorer les engagements qu'elles ont pris de mettre fin aux hostilités et à la violence sexuelle. Comme vient de le dire le Représentant spécial David Shearer, soyons francs. Les combats ont cessé parce que les chefs ont ordonné à leurs soldats d'arrêter. Cela s'applique sans aucun doute aux violations des droits de l'homme et à la violence sexuelle qui persistent. Si les dirigeants ordonnent aux soldats de mettre fin à ces crimes, ils le feront d'une manière générale. Nous espérons également que tout le monde, y compris le Conseil, continuera de faire pression sur les parties en vue de la mise en place des mécanismes de responsabilisation et de justice transitionnelle prévus par l'Accord revitalisé.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je remercie M. Gilmour de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Minagano.

**M<sup>me</sup> Minagano** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir invitée à faire un exposé au Conseil de sécurité sur la situation des femmes et des filles au Soudan du Sud. Plus de neuf mois se sont écoulés depuis la signature de l'Accord

revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, mais les combats n'ont pas encore complètement cessé. S'il est vrai que les femmes et les filles sont touchées de façon disproportionnée par les années de conflit et la crise humanitaire actuelle, je ne parlerai pas seulement de leur désespoir, mais je parlerai aussi de leur résilience et de ce dont elles ont besoin pour reconstruire leur pays.

Je m'appelle Lydia Minagano et je m'exprime en ma qualité de chef de projet de l'Initiative Peace Implementation Monitoring, un réseau d'organisations de la société civile qui font le suivi des progrès réalisés et des défis rencontrés dans la mise en œuvre de l'accord de paix au Soudan du Sud. Je suis membre du Comité d'examen de la défense stratégique et de la sécurité, l'un des mécanismes de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, et membre de la Coalition des femmes sud-soudanaises pour la paix, qui a participé aux négociations de paix en 2018.

Ma déclaration portera sur quatre points principaux. Le premier est la nature sexospécifique du conflit, en particulier son impact sur les femmes et les filles. Le deuxième est la nécessité de renforcer la participation significative des femmes à la mise en œuvre de l'accord de paix, ainsi qu'à tous les processus décisionnels qui auront un impact sur l'avenir du Soudan du Sud. Le troisième a trait à la réforme du secteur de la sécurité, qui est d'une importance cruciale. Le dernier porte sur l'importance des consultations avec la société civile au Soudan du Sud, en particulier avec les organisations dirigées par des femmes.

Le conflit des cinq dernières années est profondément enraciné dans l'inégalité entre les sexes. Cela s'est traduit par des violations généralisées des droits des femmes et des filles, y compris la violence sexuelle et sexiste, les déplacements forcés et le déni d'accès aux moyens de subsistance de base. Comme les membres du Conseil le savent, le Soudan du Sud a l'un des taux de violence contre les femmes et les filles les plus élevés au monde. Une discrimination profondément enracinée et des pratiques néfastes, telles que les mariages précoces et forcés, ont contribué à créer un environnement où la violence sexiste à l'encontre des femmes et des filles est fortement répandue.

Tandis que je m'adresse au Conseil de sécurité aujourd'hui, plus de 50 zones civiles sont toujours occupées par les militaires, selon le rapport de juin 2019 du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des

dispositions transitoires de sécurité. Bien que l'armée ait quitté certaines zones civiles, sa présence continue dans d'autres zones expose encore les femmes et les filles à des risques de violence sexuelle et autres formes de violence sexiste. Si le principe de responsabilité n'est pas appliqué pour les actes de violence sexiste et si nous n'interpellons pas ceux qui, dans nos communautés, autorisent de telles actions, nous ne pourrons pas aller de l'avant.

La majorité des personnes déplacées par le conflit au Soudan du Sud sont des femmes et des enfants. J'ai écouté trop d'histoires de femmes et de filles qui se sont réfugiées en Ouganda ou qui ont passé des années coincées dans des sites de protection des civils où elles sont exposées à des maladies et n'ont pas accès aux services de base, comme l'éducation pour leurs enfants. Une jeune fille de 14 ans en Ouganda m'a raconté comment elle avait perdu sa mère dans un camp de réfugiés des suites d'une simple fièvre. La douleur et l'angoisse sur le visage de cette jeune fille me hantent encore aujourd'hui. Personne ne devrait mourir de maladies facilement traitables ou évitables.

Pour les femmes, la paix est plus qu'un simple accord signé. Ses dividendes doivent se faire sentir dans la vie quotidienne de chaque homme, femme et enfant du Soudan du Sud. Dans les processus politiques en cours, la priorité devrait être accordée à la possibilité pour les femmes et les organisations dirigées par des femmes de se guérir elles-mêmes et de guérir leurs communautés. Cela signifie assurer l'égalité d'accès aux moyens de subsistance, aux services de santé reproductive, au soutien psychosocial et aux services juridiques.

Les femmes sud-soudanaises ont plaidé inlassablement pour une place à la table des négociations lors du forum de haut niveau pour la revitalisation qui a abouti à la signature de l'accord de paix. Nous nous sommes également battus pour obtenir l'inclusion d'un quota de 35 % de femmes. Toutefois, ce quota n'a pas été pleinement mis en œuvre au cours du processus de nomination des membres des organes chargés des arrangements pendant la période de prétransition. La résolution 2459 (2019), qui a été adoptée en mars et appelle toutes les parties à assurer la participation pleine et entière des femmes au processus de paix, constitue un progrès important. Toutefois, cet appel doit s'accompagner d'un suivi régulier et de mesures de contrôle spécifiques pour s'assurer qu'il est respecté et que sa non-mise en œuvre est dûment prise en compte.

La réforme du secteur de la sécurité est essentielle pour la paix et la stabilité à long terme dans mon pays. Cette réforme doit veiller à ce que tous les acteurs du secteur de la sécurité soient compétents, professionnels et réactifs. La formation continue à la lutte contre la corruption, aux droits de la personne et aux droits des femmes est essentielle, tout comme les normes de responsabilisation en matière de leadership. En outre, la diversité et l'inclusion doivent être au cœur des efforts de réforme. Le secteur de la sécurité doit représenter toute la population du Soudan du Sud. Cela implique d'assurer non seulement la diversité régionale, mais aussi la représentation des hommes et des femmes. Les besoins des femmes dans les forces armées et dans les zones de cantonnement doivent être pris en compte.

La lenteur des progrès dans le cantonnement de toutes les forces est une question urgente en suspens et un aspect important de la transformation du secteur de la sécurité, laquelle permettra la professionnalisation de l'armée. J'exhorte les parties à l'Accord à veiller à finaliser les principales étapes de la réforme du secteur de la sécurité. Les retards dans la professionnalisation de l'armée se traduisent par des retards dans la protection adéquate des femmes et des filles.

Une réforme globale du secteur de la sécurité appuyée par des programmes de relèvement économique est nécessaire pour gagner la confiance des femmes et des filles déplacées afin qu'elles puissent rentrer chez elles en toute sécurité et volontairement et commencer à reconstruire leurs communautés. Cela ne peut se faire qu'en veillant à ce que leurs droits soient protégés et à ce qu'elles bénéficient d'un soutien adéquat pour leur réinsertion à leur retour.

Comme ma collègue Angelina Nyajima Simon Jial l'a souligné devant le Conseil de sécurité en mars (voir S/PV.8480), la société civile au Soudan du Sud joue un rôle crucial dans la consolidation et le maintien de la paix et de la sécurité. Elle est non seulement indispensable à la prestation de services humanitaires vitaux, mais elle joue également un rôle primordial dans la mise en œuvre de l'accord de paix. En mars, le Conseil de sécurité a répondu à notre appel pour que la Mission des Nations Unies au Sud-Soudan (MINUSS) travaille plus étroitement avec nous en lui donnant pour mandat de collaborer avec les organisations non gouvernementales dirigées par des femmes et avec la société civile en général. Nous attendons maintenant du Conseil qu'il s'acquitte de ce mandat. La société civile

doit bénéficier d'un environnement sûr et porteur pour mener à bien son travail.

Je voudrais terminer en demandant au Conseil de sécurité de veiller à ce que le Gouvernement sud-soudanais appuie la mise en œuvre de l'Accord avec des ressources financières fiables et suffisantes; de continuer d'appeler les partis à réaliser le quota de 35% de représentation des femmes, en particulier dans le cadre du prochain Gouvernement provisoire; d'encourager les donateurs à soutenir les programmes destinés aux organisations locales et nationales de la société civile; d'encourager la MINUSS à continuer de collaborer avec divers groupes de femmes, en particulier ceux qui s'emploient à mettre fin à la violence sexuelle et sexiste dans nos communautés, dans le cadre de l'exécution de son mandat de protection des civils, qui devrait comprendre la création d'espaces sûrs, qui sont essentiels pour les survivantes et les victimes de la violence sexuelle et sexiste; d'exhorter les parties au conflit à quitter toutes les zones civiles; d'assurer la protection adéquate des femmes et des filles contre toutes les formes de violence sexuelle et sexiste, en leur fournissant notamment un soutien psychosocial; d'aider le secteur de la sécurité à développer son expertise et à exiger une formation professionnelle, notamment en matière de prévention de la violence sexuelle et sexiste et de trouver une réponse adaptée au contexte spécifique du Soudan du Sud; et de veiller à ce que le processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) implique les jeunes et les jeunes femmes dans sa programmation. La majorité de ceux qui portent des armes à feu sont des jeunes, et il est beaucoup plus facile pour les jeunes de communiquer entre eux.

Enfin, le processus de DDR devrait également répondre aux besoins spécifiques des ex-combattantes. Les femmes représentent la majorité de la population de mon pays et le Soudan du Sud ne peut se permettre de nous ignorer. En nous donnant les ressources dont nous avons besoin pour participer à l'avenir de notre pays, nous contribuerons directement à la paix, à la stabilité et au développement du Soudan du Sud.

Pour les générations de femmes et de filles sud-soudanaises comme moi qui n'ont connu que le conflit, nous espérons que l'Accord apportera la paix à laquelle nous aspirons.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je remercie M<sup>me</sup> Minagano de son exposé.

J'appelle l'attention des orateurs sur le paragraphe 22 de la note du Président parue sous la cote S/2017/507, qui encourage tous les participants à faire leurs déclarations en cinq minutes ou moins, conformément à l'engagement pris par le Conseil de sécurité de faire un meilleur usage des séances publiques.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Cohen** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial Shearer, le Sous-Secrétaire général Gilmour et M<sup>me</sup> Minagano de leurs exposés.

Bien que la mise en œuvre de l'Accord revitalisé de 2018 sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud demeure lente, les États-Unis reconnaissent que les parties continuent de respecter le cessez-le-feu dans la plupart des régions du pays. Nous prenons également note du consensus qui a présidé à la prorogation de la phase de prétransition.

Toutefois, le potentiel de paix reste inexploité. Des violations flagrantes des droits de l'homme et des atteintes à ces droits persistent, en particulier dans les Équatorias. De violents affrontements continuent d'éclater dans tout le pays. Et d'ici à la fin juillet, près de 7 millions de Sud-Soudanais, soit plus de 60 % de la population, seront confrontés à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë voire pire en raison d'une crise d'origine humaine.

Étant donné la réduction de la violence, les travailleurs humanitaires sont mieux à même de se préparer à la saison de la faim et d'y faire face, car ils ont un meilleur accès aux Sud-Soudanais dans le besoin. Toutefois, la communauté internationale continue de se heurter à des obstacles qui entravent sa capacité de contribuer à ces efforts et d'appuyer le processus de paix dans son ensemble. Le Gouvernement doit respecter ses obligations au titre de l'accord sur le statut des forces afin de permettre à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) de circuler librement et sans restriction.

Alors que la stabilité va croissant dans l'ensemble du pays, nous sommes également préoccupés par les restrictions que le Gouvernement continue d'imposer aux libertés politiques et civiques fondamentales, une situation qui semble s'être même aggravée depuis la signature de l'Accord. Il ne saurait y avoir de véritable mise en œuvre de l'Accord sans un réel respect des libertés garanties par la Constitution du Soudan du Sud.

Nous insistons sur la nécessité de rencontres directes entre Salva Kiir et Riek Machar, étant donné la date-butoir du 12 novembre qui a été fixée pour la mise en place du Gouvernement de transition.

Nous sommes profondément déçus par le verdict rendu dans le procès de Peter Biar Ajak et de cinq autres hommes, quelques jours à peine après que le Gouvernement sud-soudanais a fait un pas important en ratifiant le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Le Gouvernement doit garantir la liberté d'expression des citoyens, comme le prévoit le Pacte, et respecter les garanties d'un procès équitable.

L'afflux d'armes au Soudan du Sud est un autre sujet de préoccupation. Nous attendons avec impatience le jour où la paix dans le pays rendra inutile l'imposition d'un embargo sur les armes. D'ici là, nous nous félicitons de son renouvellement et appelons la communauté internationale et la région, en particulier, à appliquer le régime de sanctions visant le Soudan du Sud et à contribuer à faire de la paix dans ce pays un investissement plus rentable que la guerre.

L'Accord revitalisé est la pièce maîtresse du passage de la guerre à la paix. Dans un premier temps, les signataires devront surmonter les querelles de procédure et utiliser le temps qui leur reste pendant la période de prorogation pour faire de réels progrès. Cela signifie qu'ils doivent d'abord parvenir à un accord sur les dispositions de sécurité, notamment en ce qui concerne la protection des membres de l'opposition au sein du Gouvernement de transition. Cela signifie qu'il faut veiller à ce que les travaux de la Commission indépendante des frontières ne donnent lieu à une exacerbation de la violence. Cela signifie que la MINUSS doit pouvoir s'acquitter de son mandat en matière de protection des civils.

Cela signifie également que le Gouvernement sud-soudanais doit honorer l'engagement qu'il a pris de débloquer une enveloppe de 100 millions de dollars aux fins d'assurer en temps voulu et de façon transparente la mise en œuvre des activités de la période de prétransition. Cela signifie mettre en œuvre les dispositions de l'Accord relatives à la justice transitionnelle, notamment en coopérant avec l'Union africaine pour établir le Tribunal mixte. Cela signifie aussi que l'opposition doit poursuivre les tâches qui auraient dû être accomplies depuis longtemps, comme le cantonnement de ses forces et la mise en place d'une formation commune.

Les États-Unis appellent les parties sud-soudanaises qui n'ont pas signé l'Accord à renoncer à la violence, à adhérer aux accords de cessation des hostilités et à chercher une solution politique à leurs préoccupations au sujet de l'Accord de paix. Nous engageons également les signataires à coopérer avec ces parties d'une manière non violente et constructive.

Les efforts décrits ne sont pas faciles, mais il est évident, surtout à l'échelon local, que les parties peuvent faire des compromis et obtenir des résultats importants dès lors qu'elles décident de travailler ensemble. L'autre option – un retour au conflit et la perte d'un plus grand nombre de vies au Soudan du Sud – est intolérable. Le peuple sud-soudanais a déjà payé un prix dévastateur pour la guerre que ses dirigeants lui ont imposée.

Nous sommes convaincus que la poursuite de la coopération de la région est essentielle à l'instauration d'une paix durable. Nous appelons l'Autorité intergouvernementale pour le développement à rester mobilisée et à nommer un président permanent à la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée. Nous engageons la région et les signataires à veiller à ce que la crise au Soudan n'entrave pas le processus de paix au Soudan du Sud. Et nous demandons instamment aux pays voisins de réprimer les sorties illicites de capitaux du Soudan du Sud vers leurs systèmes bancaires et leurs marchés immobiliers.

Nous exhortons toutes les parties à suivre les exemples positifs de collaboration au niveau local pour réaliser le potentiel du Soudan du Sud et apporter une paix et une sécurité durables au peuple sud-soudanais.

**M. Pecsteen de Buystwerve** (Belgique) : Je voudrais tout d'abord remercier M. David Shearer pour son exposé ainsi que son travail remarquable dans des conditions difficiles. Je remercie également M. Andrew Gilmour et M<sup>me</sup> Lydia Minagano pour leurs exposés.

Le 9 juillet prochain, huit années se seront écoulées depuis l'indépendance du Soudan du Sud, donc cinq marquées par les effets d'une guerre civile. Ce conflit a coûté la vie à près de 400 000 personnes. Une personne sur trois a été poussée à quitter son foyer. Une personne sur deux fait face à une insécurité alimentaire aiguë ou pire. On s'attend à ce qu'environ 860 000 enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition sévère en 2019. Les femmes et les filles sont les plus touchées par la violence, y compris une violence sexuelle dégradante et barbare. Personne n'est épargné, ni des femmes de 80 ans, ni des petites filles de 2 ans. Alors que nous

imaginons les souffrances intolérables du peuple sud-soudanais, il est temps que celles-ci suscitent une action réelle de la part des dirigeants du Soudan du Sud.

Juste avant le 12 mai, soit la fin de la période de transition préalable de huit mois, les parties sud-soudanaises ont accepté à l'unanimité une prolongation de six mois de cette période afin de permettre la mise en œuvre de conditions préalables essentielles à la transition. La région et la communauté internationale ont soutenu cette décision. Mais le temps passe, le manque de progrès persiste, le risque de compromettre les gains réalisés est réel. À moins d'un investissement politique important des parties et de la région, y compris l'Autorité intergouvernementale pour le développement, pour accélérer les préparatifs de la période de transition, ce nouveau délai pourrait être manqué.

Cela est inquiétant : l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit au Soudan du Sud représente la fenêtre d'opportunité pour réaliser une paix durable dans le pays. Nous encourageons tous les acteurs à ne ménager aucun effort pour effectuer des progrès réels sur les questions clés pour la mise en œuvre de l'Accord. Les parties doivent mettre en place des dispositifs de sécurité, finaliser la détermination des limites internes, créer une feuille de route de mise en œuvre, organiser des réunions en face à face des principaux dirigeants politiques et libérer les fonds de mise en œuvre annoncés par le Gouvernement. Les non-signataires doivent rejoindre l'Accord revitalisé. Nous soutenons l'appel du Secrétaire général aux parties à s'abstenir d'accusations réciproques et de rhétorique inflammatoire. Enfin, l'engagement fort des États de la région est indispensable pour garantir la mise en œuvre de l'Accord.

La protection de civils reste critique. Même si la violence politique a diminué, on constate que la violence intercommunautaire s'est intensifiée au cours des derniers mois. Les abus des droits de l'homme se poursuivent. Aucune solution durable ne peut être trouvée au conflit au Soudan du Sud sans s'attaquer de manière urgente et efficace à ces abus. Nous appelons à mettre fin à la culture de l'impunité. Nous appelons le Gouvernement à assumer sa responsabilité de protéger les civils, à enquêter de manière approfondie sur tous les cas de violence sexuelle et autres abus, et à traduire en justice les responsables de ces crimes. Nous appelons à la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle, y compris le Tribunal mixte, pour lutter contre l'impunité.

Les restrictions à la liberté d'expression sont inacceptables. Un pays ne peut s'épanouir qu'avec une société civile diversifiée et active et des médias libres. Les prisonniers politiques et prisonniers de guerre doivent être libérés sans délai. Il est d'ailleurs inacceptable que la localisation de deux membres du personnel de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) reste inconnue depuis leur arrestation en 2014. Les autorités sud-soudanaises devraient immédiatement informer la MINUSS de leurs conditions et localisation.

Le conflit est le principal facteur de la crise humanitaire et de la violence au Soudan du Sud, une crise complètement causée par l'homme. Tout délai de la mise en œuvre de l'Accord prolongera les souffrances du peuple sud-soudanais. Les mesures nécessaires ont été identifiées; il revient maintenant aux parties de les prendre.

**M. Wu Haitao** (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie le Représentant spécial Shearer de son exposé. Nous avons écouté les déclarations faites par le Sous-Secrétaire général Gilmour et par M<sup>me</sup> Minagano.

Depuis le début de l'année, la situation générale au Soudan du Sud continue de s'améliorer, le cessez-le-feu étant respecté dans la plupart des régions. La plupart des chefs de l'opposition retournent à Djouba. Le Gouvernement et les parties sud-soudanaises encouragent conjointement la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud et mènent des discussions approfondies sur la surveillance du cessez-le-feu, les amendements constitutionnels, la démarcation des frontières, la sécurité et la défense et d'autres dispositions ayant donné des résultats positifs.

Le 2 mai, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et les parties sud-soudanaises ont convenu de prolonger de six mois la période de prétransition. Un grand nombre de réfugiés sont rentrés volontairement au Soudan du Sud, et un nombre croissant de déplacés souhaitent rentrer chez eux, ce qui montre bien que la paix au Soudan du Sud s'est davantage consolidée. La Chine se félicite de cette évolution.

Dans le même temps, la situation au Soudan du Sud reste difficile. La priorité absolue est de continuer de faire que le Soudan du Sud maintienne l'élan durablement acquis en faveur de la paix. La mise en œuvre de l'Accord revitalisé est la clef d'un règlement politique de la question du Soudan du Sud. La communauté

internationale, et le Conseil de sécurité en particulier, doit apporter un appui accru à cet égard, en s'attachant à encourager les parties à poursuivre la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. Il faut déployer davantage d'efforts dans les trois domaines suivants.

Premièrement, la prise en main du programme par le Gouvernement sud-soudanais doit être pleinement respectée. Les parties au Soudan du Sud sont responsables au premier chef de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. Les partenaires internationaux doivent mieux communiquer avec les parties, et avec le Gouvernement en particulier, écouter attentivement leurs vues et fournir le financement et l'appui matériel et technique nécessaires dans les domaines politique et de la sécurité, en fonction des besoins du pays.

Deuxièmement, il faut continuer à soutenir l'IGAD dans son rôle de médiatrice. La communauté internationale doit renforcer sa coordination avec l'IGAD et avec l'Union africaine pour appuyer leurs efforts de médiation et aider le Gouvernement sud-soudanais et l'opposition à renforcer la confiance mutuelle afin qu'ils puissent faire preuve d'une plus grande souplesse et d'une plus grande sincérité pour parvenir dès que possible à un accord sur des questions aussi essentielles que les dispositions de sécurité. Par ailleurs, il faut s'employer à inciter les parties qui n'ont pas signé l'Accord revitalisé à s'associer au processus de paix dès que possible.

Troisièmement, il faut continuer de fournir une aide humanitaire et économique au Soudan du Sud. À l'heure actuelle, la priorité doit être de contribuer à régler le problème de la sécurité alimentaire, d'aider au retour et à la réinstallation des déplacés, d'accroître les investissements dans des domaines tels que l'agriculture, l'énergie, les infrastructures, l'éducation et les soins de santé et d'aider le peuple sud-soudanais à renforcer sa capacité de reconstruire ses maisons et de relancer le développement. La Chine apprécie hautement la contribution importante apportée par la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud au maintien de la paix et de la stabilité dans le pays et appuie les efforts que ne cesse de déployer la Mission pour aider les parties sud-soudanaises à mettre en œuvre l'Accord revitalisé et à progresser dans le processus de paix.

La Chine appuie la paix et le développement au Soudan du Sud. Nous continuerons d'appuyer activement le processus de paix et à y participer de manière constructive afin de contribuer à une paix et à un développement durables au Soudan du Sud.

**M. Ipo** (Côte d'Ivoire) : Ma délégation salue la tenue de cette séance d'information sur la situation au Soudan du Sud. Elle remercie M. David Shearer et M. Andrew Gilmour, respectivement Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), et Sous-secrétaire général aux droits de l'homme, pour la qualité de leurs exposés. Nous remercions également M<sup>me</sup> Lydia Minagano, de la société civile sud-soudanaise, pour sa présentation édifiante. Enfin, je salue la participation à cette séance de l'Ambassadeur Akuei Bona Malwal, Représentant permanent du Soudan du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies.

La Côte d'Ivoire reste préoccupée par les retards enregistrés, selon le rapport du Représentant spécial (S/2019/491), dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, signé le 12 septembre 2018. Elle rappelle que la mise en œuvre de cet accord, sous l'égide de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), avait suscité beaucoup d'espoir, d'autant plus qu'elle avait permis une baisse sensible du niveau de la violence politique, des rapprochements intra-nationaux, et le retour des réfugiés. Toutefois, force est de constater que les acquis actuels, quoique notables, restent en deçà des attentes de la communauté internationale.

Le peu de progrès observés dans la mise en œuvre de certaines dispositions importantes de la phase de prétransition, devant conduire à la formation d'un Gouvernement d'unité nationale, illustre parfaitement cet état de fait. Aussi mon pays encourage-t-il les parties sud-soudanaises à saisir l'occasion offerte par la période d'extension de six mois de cet accord, décidée par les parties elles-mêmes, pour réaliser des progrès décisifs. C'est à cette condition qu'elles pourraient espérer le maintien et le renforcement de l'accompagnement multiforme des Nations Unies et de la communauté internationale, pour une sortie de crise pacifique au Soudan du Sud.

La Côte d'Ivoire les exhorte donc vivement à s'élever au-dessus des intérêts partisans pour faire les compromis nécessaires à la mise en œuvre des diligences clefs conditionnant la réussite de la phase de transition. À cet égard, mon pays souhaite que les efforts des parties sud-soudanaises portent sur la détermination du nombre des États et de leurs frontières, l'examen et la rédaction des lois, l'incorporation de l'accord dans la Constitution

provisoire, le cantonnement, de même que la formation et le redéploiement des Forces armées.

En outre, la Côte d'Ivoire se fait l'écho de l'appel du Secrétaire général en faveur de l'opérationnalisation des arrangements sécuritaires transitoires, la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que la facilitation des activités du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité. Nous saluons, à cet égard, l'engagement du Gouvernement sud-soudanais à décaisser 100 millions de dollars pour le financement des réformes prévues dans l'Accord revitalisé.

Un dialogue politique inclusif, prenant en compte la contribution des femmes sud-soudanaises au processus de sortie de crise, nous paraît indispensable pour parvenir à une paix et une stabilité durables. La Côte d'Ivoire tient également à souligner l'importance d'une appropriation régionale forte de l'Accord revitalisé, et salue, à cet effet, l'implication constante de l'Union africaine et les initiatives de l'IGAD. La réunion organisée à Addis-Abeba, le 2 mai 2019, à l'initiative de l'Envoyé spécial de l'IGAD, a ainsi permis à tous les acteurs d'identifier les obstacles majeurs aux progrès et de proposer la prorogation de la période de prétransition.

En dépit des défis persistants au Soudan du Sud, la contribution multidimensionnelle de la MINUSS aux efforts de stabilisation et de construction de la paix dans ce pays n'est plus à démontrer. La Côte d'Ivoire se joint aux soutiens exprimés à cette mission onusienne, et exhorte le Représentant spécial du Secrétaire général et toute son équipe à persévérer dans leurs efforts quotidiens afin de réaliser les aspirations profondes des populations sud-soudanaises à la paix et à la sécurité. Toutefois, l'engagement de la MINUSS serait infructueux s'il ne trouvait, dans la volonté des parties sud-soudanaises, un réel engagement à sortir de la situation actuelle, pour écrire une nouvelle page de l'histoire de leur pays.

Mon pays espère par conséquent que l'unité affichée par les principaux acteurs politiques sud-soudanais, dans le cadre de la retraite spirituelle organisée les 9 et 10 avril à l'appel du Vatican, trouvera une traduction concrète sur le terrain. Il y a dans la détresse indicible des populations sud-soudanaises, comme l'a relevé M<sup>me</sup> Minagano, des dimensions humaine et morale, qui doivent interpeller tous les acteurs de ce pays, et les amener à faire les sacrifices indispensables pour y mettre un terme. Le peuple

sud-soudanais et la communauté internationale les y exhortent ardemment.

**M<sup>me</sup> Gueguen** (France) : J'etiens tout d'abord à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. David Shearer, pour son exposé comme toujours très éclairant. Il est particulièrement utile que le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, M. Andrew Gilmour, ait pu venir nous exposer aujourd'hui la situation des droits de l'homme au Soudan, car nous savons à quel point elle est au cœur du conflit. Je souhaite également saluer tout particulièrement M<sup>me</sup> Lydia Minagano pour son témoignage de terrain et pour son engagement en faveur de la paix. Son intervention nous rappelle à quel point les femmes sud-soudanaises ont un rôle essentiel à jouer dans la construction d'une paix durable.

J'insisterai sur trois points : le processus de paix; la situation humanitaire et des droits de l'homme; et le rôle de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). L'accord de paix revitalisé est une opportunité historique de mettre fin au conflit au Soudan du Sud, et la France regrette que la période de prétransition ait été reportée de six mois. Il est impératif que ce report soit le dernier. Il faudra dans tous les cas que le Gouvernement d'union nationale soit formé en novembre. Nous encourageons le Président Kiir et Riek Machar à rechercher ensemble des compromis aux questions les plus épineuses, notamment la question des arrangements sécuritaires et du découpage des frontières intérieures.

Pour que ce processus de paix réussisse, outre le dialogue direct entre les deux principaux acteurs, plusieurs conditions sont nécessaires. Tout d'abord, il faut que les parties s'investissent sincèrement dans la recherche d'un accord. Les Églises catholique, anglicane et presbytérienne ont à cet égard pris une initiative très utile, qu'il convient de saluer, pour rappeler aux responsables sud-soudanais leurs responsabilités.

La seconde condition est que la communauté internationale accompagne ce processus. Je voudrais à cet égard insister sur le rôle fondamental de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et saluer le travail de son envoyé spécial pour le Soudan du Sud, M. Ismail Wais. L'Union africaine et les Nations Unies doivent également appuyer les efforts de l'IGAD. Il est également important que les groupes armés non signataires rejoignent le processus de paix, je pense notamment au Front de salut national. Enfin, troisième condition, les quotas de femmes prévus par l'Accord doivent être respectés. Les femmes doivent

pouvoir participer de façon active et significative au processus de paix, à tous les niveaux et sur tous les sujets.

Le deuxième grand point que je souhaite aborder concerne la question humanitaire. Le conflit au Soudan du Sud continue d'engendrer de terribles souffrances pour la population sud-soudanaise, en particulier les femmes et les enfants. Plus de la moitié de la population souffre d'insécurité alimentaire, et un tiers des Sud-Soudanais sont encore déplacés ou réfugiés. L'augmentation du nombre de retours volontaires est encourageante, mais nous déplorons que dans le même temps, les violences intercommunautaires engendrent de nouveaux déplacements. En effet, si le cessez-le-feu est globalement respecté, les violences intercommunautaires et les violences sexuelles n'ont pas diminué. La Commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud, mandatée par le Conseil des droits de l'homme, a indiqué dans un tout récent rapport que ces violences et les violations graves des droits de l'homme qui les accompagnent, par leur nature et leur niveau, étaient susceptibles de constituer des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

Avec les restrictions à la liberté d'expression et de mouvement au Soudan du Sud, ce rapport constate l'augmentation de la détention arbitraire, de l'usage de la torture et des disparitions forcées. Aussi la France exhorte-t-elle toutes les parties à s'engager immédiatement dans un dialogue approfondi avec la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, M<sup>me</sup> Pramila Patten.

Nous appelons également toutes les parties à mettre en place et à opérationnaliser sans plus attendre le Tribunal mixte pour le Soudan du Sud, avec l'appui de l'Union africaine. Les auteurs de ces violations ne peuvent rester impunis. La poursuite des auteurs et la réparation des victimes sont essentielles à la réunion des conditions d'une paix durable. Le Conseil de sécurité a lui aussi son rôle à jouer et doit recourir aux sanctions pour punir et contraindre ceux qui commettent ces crimes. C'est là un outil de dissuasion important.

La France est également préoccupée par les nombreuses violations graves commises contre les enfants. Nous appelons toutes les parties qui s'y sont déjà engagées à mettre en œuvre toutes les actions, notamment de prévention du recrutement, de démobilisation, de désarmement et de réintégration, et les autres parties à signer un plan d'action et à le mettre en œuvre. À cet égard, un dialogue constant doit être

entretenu avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, M<sup>me</sup> Virginia Gamba.

Nous devons également tout faire pour répondre aux besoins humanitaires croissants, et les parties doivent garantir un accès humanitaire sûr et sans entrave sur l'ensemble du territoire. Cela implique naturellement de protéger le personnel humanitaire. C'est une obligation avec laquelle nous ne pouvons pas transiger. Il est aussi essentiel de continuer de marteler que les responsables des crimes commis dans le cadre de ce conflit devront répondre de leurs actes. Il ne doit pas y avoir d'impunité.

Enfin, troisième point, dans ce contexte, la MINUSS doit mettre pleinement en œuvre son mandat. La protection des civils, et notamment des femmes et des enfants, doit rester la première priorité de la Mission. Nous l'encourageons à faciliter le retour des déplacés, à condition que ces retours soient sûrs, volontaires, dignes et bien informés. La France encourage la MINUSS à accompagner le processus de paix, en s'appuyant sur les nouvelles dispositions de son mandat qui permettent d'apporter de l'assistance technique aux organes prétransitionnels et d'aider les parties à avancer dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. Nous soutenons pleinement le Représentant spécial dans la poursuite de ses actions de bons offices et nous l'encourageons à continuer à travailler étroitement avec l'IGAD en ce sens. Il est également très utile que la Mission poursuive son soutien à la cour de justice mobile et développe cette initiative. Rapprocher la justice des justiciables est en effet indispensable, si nous voulons lutter efficacement contre l'impunité.

Pour conclure, je voudrais adresser, au nom de la France, mes plus sincères remerciements aux équipes des Nations Unies et aux acteurs humanitaires, qui accomplissent, dans des conditions souvent difficiles, une mission essentielle pour les populations au Soudan du Sud.

**M. Meza-Cuadra** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de l'organisation de la présente séance et remercions M. David Shearer, M. Andrew Gilmour et M<sup>me</sup> Lydia Minagano de leurs exposés importants.

Le Pérou regrette que le gouvernement de transition n'ait pu être constitué conformément aux dispositions de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, en raison des retards pris par les parties dans l'exécution de tâches

critiques prévues au titre de la période de prétransition. Toutefois, nous sommes convaincus que la prorogation de six mois de cette période, convenue le 2 mai à Addis-Abeba, permettra aux parties de mener à bien les tâches pendantes et de consolider les importants progrès réalisés à ce jour.

À cet égard, nous nous félicitons que le respect de l'Accord revitalisé se soit traduit par une nette diminution de la violence à caractère politique dans le pays. Cependant, nous estimons qu'il s'agit là d'un point de départ qui doit servir à favoriser la poursuite des progrès dans le processus de paix. Nous appelons les parties à honorer leurs engagements et à se préparer pour la période de transition, en donnant la priorité aux questions clefs en suspens telles que le cantonnement, la sélection, la formation, l'unification et le déploiement des forces ainsi que la détermination du nombre et des frontières des États.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la violence sexuelle et fondée sur le genre au Soudan du Sud. Des crimes de ce type, attribués pour la plupart aux forces gouvernementales, continuent d'être signalés. Nous espérons que le plan d'action lancé par le Gouvernement pour s'attaquer à ce problème se traduira par des mesures concrètes qui feront qu'aucune victime ne sera plus à déplorer dans le prochain rapport.

Nous regrettons également que la situation humanitaire demeure critique malgré le recul du conflit. L'insécurité alimentaire et la fragilité de la situation économique au Soudan du Sud continuent d'avoir de graves répercussions sur la population civile. Par ailleurs, nous notons avec intérêt le retour spontané de 142 000 réfugiés, ce qui montre bien que la population aspire à la paix et à rentrer chez elle. Nous devons créer les conditions pour que ces retours se déroulent en toute sécurité et fournir à la population les services de base qui lui permettront de mener une vie digne.

À cet égard, nous nous félicitons de la réponse du Fonds central pour les interventions d'urgence, qui a débloqué 11 millions de dollars au bénéfice spécifique de près de 270 000 personnes réparties dans diverses régions du Soudan du Sud.

En ce qui concerne la violence intercommunautaire, nous sommes alarmés par son augmentation constante ces derniers mois, qui s'est soldée par 531 victimes, soit une augmentation de 192 % par rapport à l'année dernière. Nous sommes convaincus qu'un engagement véritable des parties, à travers la mise en œuvre de

l'Accord dans les délais fixés, permettra d'instaurer la paix et la réconciliation dans tout le pays. Nous estimons que cet objectif est à portée de main et il ne faut donc pas perdre l'élan que nous avons su donner au processus de paix. Nous saluons les efforts déployés par les trois Églises pour réconcilier les dirigeants sud-soudanais, et apprécions également vivement les initiatives prises par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) pour aider les parties à s'acquitter des tâches indispensables pour passer à la phase de transition. Nous nous félicitons de la visite conjointe effectuée le 10 mai dernier à Djouba par l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et l'IGAD. Cette visite a adressé un message fort aux parties et constitué un appui précieux au processus de paix.

Je voudrais pour terminer saluer les efforts déployés par l'IGAD, l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, ainsi que le travail remarquable qu'accomplit la Mission des Nations Unies en Soudan du Sud. Nous réaffirmons l'importance que le Conseil reste uni s'agissant de l'appui et du suivi politique requis pour que le processus de paix au Soudan du Sud continue d'aller de l'avant, et la nécessité pour lui de continuer à travailler en étroite coordination avec l'Union africaine et l'IGAD.

**M. Singer Weisinger** (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier M<sup>me</sup> Lydia Minagano et M. Gilmour et M. Shearer pour les importantes informations qu'ils ont communiquées.

Au cours de la période considérée, des faits nouveaux importants sont survenus dans le processus de mise en oeuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, lequel s'est caractérisé jusqu'à présent par sa lenteur. En mai, les parties ont décidé à l'unanimité de proroger de six mois la période de prétransition afin de faciliter le règlement d'aspects critiques tels que la délimitation des États et le cantonnement et le redéploiement des forces, entre autres, pour lesquels les progrès ont été limités, mal coordonnés et peu ordonnés.

Dans ce contexte d'incertitude politique, nous jugeons encourageants le maintien du cessez-le-feu, la poursuite du rapprochement entre le Gouvernement et l'opposition et les initiatives incessantes de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et des acteurs internationaux, tel le Vatican, qui ont permis de maintenir en vie l'Accord revitalisé et de créer des espaces pour discuter des moyens d'aller de l'avant et de mener à bien les tâches pendantes.

Malheureusement, ce scénario a été assombri par les menaces qui pèsent sur la population civile, l'existence d'une crise humanitaire grave, des actes de violence sexuelle en augmentation, des conflits intercommunautaires, ainsi que par les entraves à l'accès du personnel de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et du personnel humanitaire. À cet égard, il est indispensable que les milices et les forces gouvernementales permettent aux agents humanitaires de circuler librement et sans restriction sur le terrain.

Nous sommes par-dessus tout préoccupés par le fait que 57% de la population est exposée à une insécurité alimentaire aiguë voire à pire, et que 45 000 personnes seraient dans une situation potentiellement catastrophique. Cette réalité est exacerbée par l'incidence négative de l'absence de précipitations et les effets des changements climatiques, en plus de la menace latente posée par le nombre de cas d'Ebola signalés en République démocratique du Congo.

Outre la crise politique et humanitaire, nous sommes préoccupés par la situation de vulnérabilité de la population civile et par les informations faisant état de violations graves des droits de l'homme et de violences sexuelles, ainsi que par les restrictions qui entravent la capacité du personnel de la MINUSS à surveiller et prévenir la situation et à enquêter sur ces violations.

S'agissant des crimes à caractère sexuel, nous nous inquiétons de voir que ces atteintes ne font pas l'objet d'enquêtes et de poursuites et que les mesures prises par le Gouvernement pour éliminer ce fléau sont insuffisantes. L'impunité ne doit pas être la norme. Nous demandons au Gouvernement de mettre en place des mécanismes afin que les auteurs de ces actes aient à en répondre et plaidons pour la fourniture de services complets aux rescapé(e)s de la violence sexuelle.

Dans cet ordre d'idées, nous applaudissons la présentation par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple d'un plan en matière de lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits, qui engage la responsabilité des commandants pour les actes perpétrés par leurs subordonnés. Nous saluons également l'initiative de la MINUSS et du Programme des Nations Unies pour le développement d'organiser une concertation avec les autorités afin de coordonner l'organisation des futures audiences foraines et d'aider au déploiement de procureurs dans les zones où les capacités en matière de poursuites étaient nulles ou insuffisantes. Tout doit être mis en oeuvre pour établir les responsabilités, mettre un terme à cette culture de l'impunité scandaleuse, et

investir dans les efforts de médiation et de consolidation de la paix, avec la participation des femmes et des jeunes.

Il est impératif que ce processus politique ne s'enlise pas et que le nouveau délai soit utilisé à bon escient pour, petit à petit, garantir un processus de paix durable, piloté par les Sud-Soudanais, avec un appui régional et international redoublé. Pour instaurer la paix au Soudan du Sud, il n'y a ni raccourci ni voie rapide. Il est indispensable de tirer parti de la dynamique actuelle et d'encourager la volonté politique ainsi que la créativité diplomatique afin d'empêcher que l'Accord revitalisé échoue. C'est là l'outil dont nous disposons, et il n'y en a pas d'autre.

**M<sup>me</sup> Wronecka** (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier les intervenants – le Représentant spécial du Secrétaire général, M. David Shearer; le Sous-Secrétaire général, M. Andrew Gilmour; et M<sup>me</sup> Lydia Minagano – des informations qu'ils ont partagées avec nous aujourd'hui.

La Pologne prend acte de la prorogation de la période de prétransition au Soudan du Sud. Nous continuons de croire que la mise en oeuvre des dispositions de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud est essentielle pour une paix durable et une stabilité à long terme au Soudan du Sud. Nous appelons tous les signataires à utiliser au mieux ces mois supplémentaires et à n'épargner aucun effort pour accélérer les préparatifs aux fins d'une transition réussie. La question des dispositions transitoires de sécurité est particulièrement importante à cet égard.

Nous restons convaincus qu'il ne peut y avoir de paix durable sans la participation de tous et nous estimons que la participation des femmes à la vie politique au Soudan du Sud est indispensable. Nous considérons également qu'il est nécessaire d'inclure véritablement les jeunes et la société civile sud-soudanaise dans le processus de paix. Nous avons l'intime conviction que ce n'est que lorsque leur inclusion sera garantie que la transition pourra être crédible aux yeux des citoyens sud-soudanais et aura une chance de conduire à une paix durable.

La Pologne se félicite que le cessez-le-feu permanent continue d'être largement respecté partout au Soudan du Sud et que les parties à l'Accord poursuivent leurs activités de renforcement de la confiance. Dans le même temps, nous restons profondément préoccupés par les niveaux élevés de violence intercommunautaire et par

la persistance des tensions. Il faut, à notre sens, mettre un accent particulier sur les efforts de réconciliation et appuyer le dialogue intercommunautaire.

La situation des droits de l'homme au Soudan du Sud est également alarmante. De graves violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits, ainsi que des violations du droit international humanitaire, se poursuivent et leurs auteurs jouissent de l'impunité. Les niveaux élevés de violence sexuelle contre les femmes et les filles demeurent également une source de grave préoccupation. Nous appelons le Gouvernement sud-soudanais à n'épargner aucun effort pour traduire les auteurs de ces violations en justice et s'acquitter de ses obligations en matière de protection des civils.

La situation humanitaire désastreuse au Soudan du Sud mérite toute notre attention. Des millions de Sud-Soudanais sont déplacés et plus de la moitié de la population est en situation d'insécurité alimentaire. Il ne fait aucun doute que les Sud-Soudanais ont cruellement besoin de stabilité et d'institutions publiques qui prennent soin des citoyens et leur fournissent les services de base. Nous sommes convaincus que cela doit être l'objectif suprême de la transition au Soudan du Sud.

La Pologne est d'avis que l'engagement régional demeure essentiel pour la viabilité de la paix au Soudan du Sud, et estime que l'Autorité intergouvernementale pour le développement et ses États membres, ainsi que l'Union africaine, ont un rôle clef à jouer en termes d'application et de suivi de l'Accord. Nous pensons que le Conseil de sécurité doit être prêt à appuyer ces efforts. Seule une approche collective et unifiée de la part de la communauté internationale peut aider à préserver la dynamique positive observée dans le processus de paix.

Pour terminer, je voudrais remercier la MINUSS des efforts inlassables qu'elle déploie pour assurer la protection des civils, créer un environnement propice à l'acheminement de l'assistance par les agents humanitaires et appuyer la mise en oeuvre de l'Accord de paix revitalisé. La Pologne sera heureuse de contribuer aux efforts de la MINUSS dès le troisième trimestre de cette année.

**M<sup>me</sup> Bekwa** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous tenons à notre tour à remercier les intervenants d'aujourd'hui de leurs exposés détaillés. Nous souhaitons en outre remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. David Shearer, et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour le dur labeur

dont ils s'acquittent dans des conditions difficiles au Soudan du Sud.

Je voudrais axer mon intervention sur trois points clefs : la situation politique, les conditions de sécurité et la situation humanitaire.

Sur le plan politique, l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud reste un ingrédient essentiel pour mobiliser la participation à un dialogue constructif et aux processus démocratiques, en vue de pérenniser la paix et le développement au Soudan du Sud. Il est tout aussi indispensable d'encourager M. Riek Machar à revenir à Djouba, car cela permettra de poursuivre la mise en œuvre de l'Accord. À cet égard, il importe que nous nous rallions tous au processus de paix et que nous encourageons l'application de toutes les dispositions en suspens. Nous sommes d'accord avec le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Shearer, pour dire c'est la seule voie qui mènera à la paix et à la stabilité.

Nous prenons note de la décision des parties de convenir à l'unanimité de proroger de six mois la période de prétransition. Toutefois, nous les exhortons avec force à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour mener à bien le reliquat des tâches de la période de prétransition.

Certes, nous reconnaissons, et saluons, toutes les avancées qui ont été accomplies, mais nous sommes toutefois conscients que la situation au Soudan du Sud demeure très fragile, au vu de la lenteur des progrès et des ressources insuffisantes pour financer la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. Nous exhortons le Conseil à appuyer la mise en œuvre de l'Accord, à veiller à ce que nous entretenions la dynamique insufflée et à empêcher le Soudan du Sud de retomber dans le conflit.

Nous prenons note avec satisfaction des travaux de la Commission indépendante des frontières, qui a achevé ses travaux et présenté son rapport aux ministres des États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) le 19 juin, à Addis-Abeba. Nous sommes conscients que les questions des frontières restent particulièrement clivantes et doivent être traitées en toute transparence afin de réduire au minimum le risque de déclencher un conflit. Nous encourageons vivement les parties à continuer d'œuvrer à régler cette question.

Concernant la sécurité, ma délégation est encouragée par les faits nouveaux positifs évoqués dans le rapport du Secrétaire général (S/2019/491), en particulier l'information selon laquelle le cessez-le-feu

est respecté et la violence a diminué. C'est impératif pour réunir des conditions propices au rétablissement de la paix. L'Afrique du Sud tient à appeler tous ses partenaires internationaux et sud-soudanais à mobiliser et à rendre disponibles les ressources et l'expertise nécessaires à l'appui de l'application de l'Accord, en particulier pour ce qui concerne la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité.

Pour l'Afrique du Sud, le rôle des communautés locales dans le processus de réforme du secteur de la sécurité est critique pour assurer l'appropriation locale, entretenir la confiance, et garantir la légitimité et la réussite du processus tout entier. Cela ne pourra être obtenu que grâce à des consultations suffisantes et opportunes avec les diverses parties prenantes à toutes les étapes du processus. Plus important encore pour le processus, cependant, il faut faire participer les femmes, car elles sont la clef de tout règlement durable du conflit.

S'agissant de la situation humanitaire, nous accueillons favorablement l'amélioration de l'accès humanitaire, bouée de sauvetage indispensable pour des milliers de personnes vulnérables. Nous nous félicitons en outre des informations selon lesquelles, du fait d'une paix plus concrète et de certains signes positifs de changement, les conditions de sécurité se sont améliorées, ce qui a permis à certains déplacés de rentrer chez eux ou d'envisager avec pondération de se réinstaller dans d'autres régions.

L'Afrique du Sud exhorte les parties prenantes internationales à contribuer de manière constructive aux programmes de reconstruction et de développement post-conflit et à soutenir les efforts visant à rapatrier et à réinstaller les déplacés et les réfugiés qui rentrent au Soudan du Sud, ainsi qu'à aider à restaurer leurs communautés et leurs moyens de subsistance. Le fait que le Gouvernement sud-soudanais se soit engagé à consacrer 100 millions de dollars à la mise en œuvre de l'Accord est positif. Nous encourageons le Gouvernement à déboursier d'urgence les fonds nécessaires à l'exécution des tâches pendantes critiques.

Pour terminer, nous restons indéfectiblement déterminés à jouer un rôle clef à l'appui du processus de paix au Soudan du Sud, par le biais des efforts de médiation du Président Ramaphosa, en sa qualité de Président du Comité *ad hoc* de haut niveau de l'Union africaine pour le Soudan du Sud, et du Vice-Président Mabuza, Envoyé spécial de l'Afrique du Sud au Soudan du Sud. Nous réaffirmons que ces efforts visent systématiquement à s'inscrire en complément des

initiatives de l'Union africaine, ainsi que des processus de l'IGAD. Nous saluons une nouvelle fois le travail acharné dont s'acquitte l'IGAD tandis qu'elle s'efforce d'appuyer le processus de paix au Soudan du Sud.

Le Soudan du Sud reste une composante essentielle de la région, puisque sa stabilité est indissociable de celle de nombreux pays de la région. Plus important encore, cependant, le peuple sud-soudanais mérite de profiter enfin des dividendes concrets de la paix qui lui échappent depuis de nombreuses décennies.

**M. Heusgen** (Allemagne) (*parle en anglais*) : En premier lieu, je remercie tous les intervenants. J'espère que David Shearer et Andrew Gilmour me pardonneront de m'adresser en priorité à Lydia Minagano. C'est la deuxième fois depuis mars qu'une représentante très accomplie de la société civile sud-soudanaise fait un exposé devant le Conseil.

M. Shearer et M. Gilmour ont évoqué l'amélioration des conditions de sécurité et des droits de la personne en général, mais on recense encore beaucoup de violence sexuelle et fondée sur le genre, dont le niveau demeure préoccupant et inacceptable. Les femmes et les filles continuent d'être touchées de manière disproportionnée par le conflit. Nous avons entendu l'histoire déchirante des femmes et des enfants déplacés dans les camps. Nous devons continuer de nous concentrer là-dessus. Nous appuyons également sans réserve ce que beaucoup ont dit sur la nécessité de faire en sorte que les femmes participent aux processus politiques de prétransition et de transition. Les quotas doivent être respectés et le processus doit être sans exclusive.

En outre, il faut mettre un terme à l'impunité. Nous ne constatons toujours aucun progrès s'agissant de la création du Tribunal mixte. Nous devons veiller à ce que ceux qui ont commis des atrocités soient effectivement traduits en justice. En ce qui concerne les sanctions que nous avons imposées au Sud-Soudan, les auteurs de ces crimes ont également été inscrits sur la liste idoine. Par conséquent, je demande en outre à David Shearer de continuer, parmi ses nombreuses tâches, à collaborer très étroitement avec la société civile et d'examiner en particulier ce qui se passe – ou ne se passe pas – en matière de violence sexuelle, de participation des femmes et d'impunité.

Je remercie également M. Shearer et tous les soldats de la paix de leur engagement. Ils s'acquittent d'un travail formidable. Il a mentionné tout ce qu'ils ont fait pour protéger les réfugiés. Il a donné des chiffres

concernant le retour de ces derniers dans leurs lieux d'origines. Il est très important qu'il continue d'appuyer ce processus. Comme il l'a lui-même souligné, il doit s'agir de retours volontaires, décidés en toute connaissance de cause, qui se déroulent dans la sécurité et la dignité.

Malheureusement, le travail de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) continue de se heurter à des obstacles. Son personnel ne bénéficie toujours pas d'une totale liberté de circulation. À cet égard, j'exhorte à mon tour le Gouvernement et tous les acteurs concernés à garantir que la MINUSS puisse faire son travail.

Je suis moi aussi d'avis que le report jusqu'au mois de novembre de la date limite concernant la mise en place du gouvernement de transition doit être le dernier. Comme l'a dit M. Shearer, et sur la base de notre propre analyse, il n'y a aucune tâche confiée aux autorités gouvernementales de prétransition qui ne peut être également accomplie par un gouvernement de transition. Je me félicite de ce que M. Shearer a dit au sujet de ses activités en matière de réconciliation locale. Toutefois, même si l'entente entre les communautés est très importante, nous devons passer au niveau national. Il est absolument essentiel que M. Kiir et M. Machar se rencontrent et fassent leur travail. C'est ce que les populations exigent et attendent de leurs dirigeants.

En ce qui concerne le processus politique, nous suivons de près la coopération étroite entre l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), l'Union africaine et l'ONU, qui revêt la plus haute importance. Je voudrais également saluer les activités de sensibilisation de l'IGAD auprès des non-signataires et l'initiative du Saint-Siège d'organiser une retraite spirituelle. Il serait utile de maintenir cette pratique en vue de faire des progrès en matière de réconciliation.

Enfin, pour en revenir aux droits de la personne, je voudrais souligner l'importance qu'il y a à garantir les libertés fondamentales au Soudan du Sud. Les deux aspects essentiels à cet égard sont que les défenseurs des droits de l'homme doivent pouvoir faire leur travail et que la liberté d'expression doit être garantie. Nous sommes indignés par la condamnation de Peter Biar Ajak, un journaliste qui a critiqué le Gouvernement. Telle est la vie au sein de la communauté internationale. Si on mettait en prison tous les journalistes qui critiquent les gouvernements, il n'y aurait pas assez de prisons. La liberté d'expression est un élément fondamental, y compris au Soudan du Sud.

**M. Allen** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier les intervenants. Je tiens à exprimer notre ferme appui au Représentant spécial Shearer et aux hommes et femmes qui servent au Soudan du Sud en notre nom à tous, et à les remercier pour tout ce qu'ils font sur le terrain.

À plusieurs reprises, le Royaume-Uni a salué l'espoir sincère d'un Soudan du Sud pacifique suscité par la signature, en septembre, de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Nous avons été encouragés par ce que M. Shearer a dit au sujet de l'enthousiasme et du souhait des populations partout au Soudan du Sud de voir cet accord de paix donner lieu à une paix concrète et durable. Aujourd'hui, je voudrais exprimer une fois de plus l'appui ferme et indéfectible du Royaume-Uni au peuple sud-soudanais dans sa quête de paix. Les intervenants d'aujourd'hui nous ont bien sûr rappelé – et, à cet égard, je rends un hommage particulier à M<sup>me</sup> Minagano – que le peuple sud-soudanais ne peut attendre plus longtemps la concrétisation d'une paix durable, surtout étant donné le nombre encore élevé de personnes vivant dans une situation d'insécurité alimentaire grave – presque 7 millions, selon un rapport publié la semaine dernière par le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire. Je suis frappé par le fait que 89 % des personnes interrogées estiment qu'une paix durable aura été instaurée avant la fin de l'année, bien que 79 % d'entre elles aient déclaré que des membres de leur famille avaient été tués ou contraints de fuir. Il y a donc encore une réelle chance au Soudan du Sud.

Malgré des débuts prometteurs, des tâches d'une importance cruciale restent à accomplir, notamment en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, la délimitation des frontières et l'unification des forces. Aujourd'hui, je voudrais exhorter toutes les parties à faire les compromis nécessaires pour réaliser des progrès dans ces domaines. Nous avons appuyé l'accord conclu en mai dernier en vue de prolonger la période de prétransition, ce qui témoigne de la volonté des parties de continuer à œuvrer en faveur de la paix. Je voudrais me faire l'écho des appels lancés par le Représentant spécial du Secrétaire général et d'autres membres du Conseil à Salva Kiir et à Riek Machar pour qu'ils se rencontrent et redoublent d'efforts en vue de la formation d'un gouvernement de transition en novembre. Il ne devrait plus y avoir de retards; en fait, il ne doit plus y en avoir.

Je voudrais également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général et son équipe pour les

efforts qu'ils déploient pour aider les centaines de milliers de Sud-Soudanais qui vivent encore dans des sites de protection des civils. Nous voudrions également que la taille de ces sites soit réduite, vu que l'accord de paix a donné lieu à de réelles améliorations sur le terrain. En outre, nous tenons à souligner que c'est au Gouvernement sud-soudanais qu'incombe au premier chef la responsabilité de créer un environnement propice aux retours et nous l'exhortons à jouer le rôle qui est le sien pour instaurer la stabilité nécessaire au retour durable, en toute sécurité et dans la dignité, des personnes déplacées et des réfugiés.

Par ailleurs, le Royaume-Uni partage les préoccupations exprimées aujourd'hui par le Sous-Secrétaire général Gilmour au sujet des restrictions imposées aux activités politiques et civiques. En dépit de la prorogation de la période de prétransition, il n'y a pas de progrès en matière de justice et d'application du principe de responsabilité et les forces de défense et de sécurité, y compris le Service national de sécurité, continuent de menacer et d'intimider les personnes qu'elles considèrent comme des critiques du Gouvernement. Nous sommes profondément préoccupés par les conclusions du Groupe d'experts sur le Soudan du Sud, qui attribuent la responsabilité de l'enlèvement et du meurtre du militant des droits de l'homme Dong Samuel Luak et de l'écrivain et opposant Aggrey Idri à des hauts responsables du Service national de sécurité, et par le fait que le Gouvernement n'a pas mené d'enquête ni puni ceux qui sont impliqués dans cette affaire. Nous exhortons le Gouvernement sud-soudanais à honorer l'engagement qu'il a pris de prendre des mesures pour mettre fin à la culture de l'impunité, et notamment à signer avec l'Union africaine les accords nécessaires à la création du tribunal mixte.

La présence de M<sup>me</sup> Minagano ici aujourd'hui nous rappelle à tous le rôle crucial de la société civile dans le processus de paix. Elle a mis en exergue un certain nombre de domaines dans lesquels nous devons agir dans le cadre de la mise en œuvre l'Accord. Comme je l'ai déjà dit, sa déclaration et celle du Représentant spécial montrent qu'après des décennies de violence, dans tout le pays, les populations commencent à œuvrer en faveur du rapprochement et de la consolidation de la paix. La situation désastreuse qui règne au Soudan du Sud constitue une source de vives préoccupations pour le Conseil depuis un certain temps. Toutefois, l'accord de paix qui a été signé représente un nouveau départ et une nouvelle aube. Nous tous autour de cette table, nous attendons désespérément des progrès, et il y

a encore du temps pour cela. Cependant, il ne faut pas gaspiller ce temps. Il ne devrait plus y avoir de retards. Les deux principaux acteurs, Salva Kiir et Riek Machar, ont une responsabilité envers leur peuple. Ils doivent se rencontrer et régler les questions en suspens. La région et nous tous autour de cette table devons les appuyer. Nous ne devons pas décevoir les Sud-Soudanais, qui ont encore tant d'espoir dans leur cœur.

**M. Esono Mbengono** (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier les intervenants, M. David Shearer, M. Andrew Gilmour et M<sup>me</sup> Lydia Minagano, de leurs exposés instructifs. Par ailleurs, c'est toujours un plaisir de voir mon frère, Akuei Malwal, Représentant permanent du Soudan du Sud, dans la salle.

Le Gouvernement de la Guinée équatoriale déplore les retards enregistrés dans l'exécution des tâches politiques et de sécurité prévues dans l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, signé le 12 septembre 2018. À cet égard, nous appuyons la décision de proroger de six mois supplémentaires la période de prétransition afin d'achever ces tâches politiques et de sécurité en suspens, qui représentent un grand pas en avant sur la voie du retour de la paix et de la stabilité au Soudan du Sud.

Je voudrais rappeler aux parties que ce délai supplémentaire de six mois ne doit pas être gaspillé. Au contraire, c'est le moment d'assumer leurs responsabilités et de faire preuve de la volonté politique nécessaire en vue de l'application intégrale et rapide de l'accord de paix, en respectant la lettre et de l'esprit. En effet, il a été déjà démontré qu'une solution politique inclusive est le seul moyen d'instaurer la paix au Soudan du Sud. Mon pays espère que les parties mettront tout en œuvre pour réaliser des progrès concrets et rapides en vue de mettre en œuvre les dispositions transitoires nécessaires. Les parties doivent également honorer leurs engagements et s'abstenir de tout acte susceptible de conduire à la détérioration d'une situation déjà fragile.

Nous nous félicitons du fait que pour souligner sa détermination et son engagement en faveur du processus de paix, le Gouvernement sud-soudanais se soit engagé à contribuer 100 millions de dollars pour la mise en œuvre des activités de prétransition en suspens et nous l'encourageons à verser ces fonds en temps voulu et en toute transparence. J'encourage également les donateurs à continuer d'apporter leur appui au Gouvernement sud-soudanais pour garantir la pleine mise en œuvre de l'Accord revitalisé. Même si nous

notons avec satisfaction que le cessez-le feu est respecté d'une manière générale, nous déplorons la persistance de combats sporadiques entre le Gouvernement et les forces d'opposition, ainsi qu'entre les groupes d'opposition. Nous condamnons également avec la plus grande fermeté la persistance de la violence sexuelle et des brutalités contre les civils, et nous exhortons les parties à tout mettre en œuvre pour traduire en justice les responsables de ces atrocités. Nous sommes également préoccupés par la situation humanitaire, les attaques contre les travailleurs humanitaires et le personnel de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud. Nous les considérons totalement inacceptables, et nous exhortons les parties, en particulier le Gouvernement, à garantir un environnement plus sûr et plus propice au personnel humanitaire qui travaille sans relâche pour aider les civils les plus vulnérables du Soudan du Sud.

Enfin, mon gouvernement remercie l'Autorité intergouvernementale pour le développement pour sa médiation et son engagement, le personnel de l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations non gouvernementales pour des efforts déployés en vue de fournir une assistance humanitaire à la population. Nous voudrions également exprimer nos sincères remerciements à la Commission de l'Union africaine pour sa participation active aux efforts collectifs en faveur de la paix au Soudan du Sud. Nous voudrions réitérer notre appui au peuple sud-soudanais et aux autorités du pays dans ce processus de paix. Mon pays entretient des liens particuliers avec ce pays frère, et nous espérons qu'il sera en mesure de surmonter le moment difficile qu'il traverse et que ses enfants pourront trouver une solution définitive aux épreuves qui les affligent.

**M. Repkin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. David Shearer, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé sur la situation au Soudan du Sud et sur le processus de paix en cours. Nous avons écouté attentivement tous les intervenants d'aujourd'hui. Nous nous félicitons des progrès importants accomplis dans la mise en œuvre par les parties de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud du 12 septembre 2018. Il est important qu'ils aient démontré leur volonté de résoudre leurs différends en cherchant des compromis qui sont souvent difficiles.

Nous estimons que la décision des parties au conflit de prolonger la période de prétransition était pleinement justifiée, et nous sommes conscients qu'un certain nombre de facteurs objectifs ont empêché son

achèvement avant la date limite du 12 mai. Il faudra que les acteurs régionaux maintiennent une approche commune, comme cela a été démontré lors de la session de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) au cours de laquelle l'accord des parties a été approuvé. Nous y voyons une concrétisation du principe des solutions africaines aux problèmes africains. En outre, les possibilités d'une coopération efficace entre l'ONU, le Conseil de sécurité et les organisations régionales compétentes existent toujours. Nous espérons que cela contribuera au processus de réconciliation nationale et que les États membres de l'IGAD continueront d'appuyer le processus de paix au Soudan du Sud malgré leurs autres problèmes urgents.

Nous avons pris note de la mise en place et de l'opérationnalisation préliminaire des structures et mécanismes prévus dans l'Accord. Nous sommes heureux de constater que le niveau de violence armée dans le pays et le nombre de violations des droits de l'homme ont diminué. Un nombre croissant de réfugiés et de personnes déplacées ont exprimé leur volonté de rentrer dans leur lieu de résidence permanente. Nous pensons que tout cela est lié à la mise en œuvre des mesures de confiance, ainsi qu'aux contacts noués par les parties adverses sur le terrain.

Nous nous associons à l'appel lancé par le Secrétaire général aux parties du Soudan du Sud pour qu'elles se concentrent sur les questions de sécurité et achèvent le processus d'amendement constitutionnel. À notre avis, seul le respect intégral et complet par les parties des engagements qu'elles ont pris renforcera la confiance mutuelle et garantira qu'elles ne répéteront pas les erreurs du passé. Nous appelons les parties sud-soudanaises au conflit à tout mettre en œuvre pour appliquer les dispositions en suspens de l'Accord revitalisé. C'est dans leur propre intérêt et dans celui des citoyens ordinaires du pays. Le Soudan du Sud mérite de vivre en paix.

Nous pensons que la dynamique positive que nous avons constatée dans le processus de paix au Soudan du Sud ne saurait être attribuée uniquement à la pression accrue exercée par les sanctions et à l'instauration d'un embargo sur les armes. C'est d'abord et avant tout grâce à la contribution des médiateurs régionaux. De plus, dans une certaine mesure, l'embargo a empêché la région de faire preuve d'une plus grande souplesse en soutenant le règlement par le biais de ses propres initiatives de sécurité.

**M. Djani** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi me joindre aux autres orateurs pour remercier le Représentant spécial David Shearer, le Sous-Secrétaire général Andrew Gilmour et M<sup>me</sup> Lydia Minagano pour leurs exposés. Je voudrais également souhaiter la bienvenue au Représentant permanent du Soudan du Sud dans cette salle.

Nous pouvons observer un certain nombre de tendances positives au Soudan du Sud, comme en témoigne le dernier rapport du Secrétaire général (S/2019/491). Un cessez-le-feu permanent s'est largement mis en place dans tout le pays, rendu possible grâce à l'instauration d'un climat de confiance au niveau infranational, en grande partie grâce à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). Il y a eu une diminution des conflits armés, bien que des affrontements sporadiques persistent. Nous voyons des réfugiés rentrer chez eux et des personnes déplacées quitter volontairement les sites de protection des civils de la MINUSS. Mais nous sommes conscients que ces acquis sont fragiles et que leur pérennité dépend de l'application intégrale de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Ma délégation tient à faire trois observations.

Premièrement, l'Accord revitalisé est la meilleure et unique option pour le Soudan du Sud. Nous avons déjà dit clairement dans cette salle que nous estimons qu'il n'y a pas de plan B. Nous saluons l'engagement continu de l'Autorité intergouvernementale pour le développement à préserver l'Accord revitalisé et à faire participer les non-signataires au processus de paix, et ma délégation se félicite de la tenue au Vatican, en avril, d'une retraite spirituelle de la présidence du Soudan du Sud. La prorogation de la période de prétransition doit servir à accélérer toutes les tâches en suspens, y compris les dispositions transitoires en matière de sécurité, le règlement des questions relatives aux frontières et l'incorporation de l'Accord dans la Constitution de la transition. Des mesures importantes ont été prises en matière de sécurité au cours du mois dernier, notamment l'inspection et l'évaluation des zones de cantonnement. L'Indonésie souscrit pleinement au rôle de la MINUSS dans l'appui à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé, en recourant à ses bons offices et en fournissant des conseils et une assistance technique. Nous faisons écho à l'appel lancé au Gouvernement sud-soudanais pour qu'il débloque les fonds nécessaires aux tâches critiques en suspens en temps voulu et de manière transparente.

Deuxièmement, l'Indonésie souligne combien il est essentiel de protéger les civils et de respecter le droit international humanitaire. Nous sommes préoccupés par l'accroissement de la violence intercommunautaire et par les violations continues des droits de la personne partout dans le pays. Les restrictions imposées à ses déplacements ont à maintes reprises empêché la MINUSS de s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées, à savoir protéger les civils et enquêter sur les violations des droits de l'homme, et nous pensons que la responsabilité de ces violations doit être établie. Les citoyens ordinaires ne ressentiront pas les dividendes de la paix si les auteurs de ces violations échappent à la justice. La MINUSS doit continuer d'appuyer le renforcement des capacités dans le domaine de l'état de droit et de renforcer la présence judiciaire, notamment par le biais des audiences foraines. Ma délégation reconnaît les efforts déployés pour promouvoir les droits de l'homme dans le pays, notamment par la ratification récente du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Troisièmement, nous appelons à un renforcement de l'aide humanitaire au Soudan du Sud. Une solution durable est nécessaire pour les 1,9 million de personnes déplacées et les 2,3 millions de réfugiés. Plus de la moitié de la population sud-soudanaise, soit environ 6,45 millions de personnes, est confrontée à une grave insécurité alimentaire. Tandis que 45 000 autres sont au bord de la catastrophe. Le Soudan du Sud a besoin de ressources pour prévenir et anticiper la propagation possible d'Ebola depuis les pays voisins. Toutes les parties prenantes sur le terrain doivent fournir aux acteurs humanitaires l'espace nécessaire à l'acheminement de l'aide humanitaire.

Nous sommes à un moment critique dans la quête de la paix au Soudan du Sud. Le rôle de la MINUSS est aujourd'hui plus précieux que jamais, et l'Indonésie est fière d'avoir contribué à la MINUSS des contingents et des effectifs de police pour le maintien de la paix.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Koweït.

Je remercie de leurs exposés M. David Shearer, Représentant spécial du Secrétaire général; M. Andrew Gilmour, Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme; et M<sup>me</sup> Lydia Minagano.

Dans ma déclaration, j'aborderai trois points essentiels : l'évolution de la situation politique, le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et la situation humanitaire.

S'agissant de l'évolution de la situation politique, après la décision prise par les parties à l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud de proroger le processus de prétransition jusqu'en novembre et le retour de la plupart des dirigeants à Djouba, nous espérons que le Soudan du Sud saisira cette occasion pour instaurer la sécurité et la stabilité. Nous appelons à ce que davantage de mesures soient prises pour instaurer la confiance entre les différents acteurs politiques. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par le Saint-Siège pour réunir les dirigeants sud-soudanais et les inviter à réaliser de nouveaux progrès afin de surmonter les blessures du passé et d'édifier un avenir meilleur. Nous applaudissons également le rôle joué par l'Autorité intergouvernementale pour le développement et notamment les efforts récemment consentis par ses États membres pour encourager les parties non signataires de l'Accord revitalisé à y adhérer.

En ce qui concerne le mandat de la Mission, notre séance d'aujourd'hui se tient à un moment important et délicat pour la MINUSS. Alors que la situation en matière de sécurité demeure inchangée, la réalisation des piliers du mandat de la Mission demeure cruciale pour le Conseil de sécurité. Nous nous félicitons du rôle que joue la Mission pour renforcer les capacités institutionnelles du Soudan du Sud, notamment dans les domaines de la sécurité et de la justice. Nous appelons toutes les parties à poursuivre leur coopération avec le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité et à faciliter les déplacements de la Mission.

Pour ce qui est de la situation humanitaire, nous nous réjouissons du nombre croissant de déplacés et de réfugiés qui rentrent chez eux. Nous espérons que ce processus se poursuivra sur une base volontaire, en toute sécurité et dans la dignité, et que les personnes revenues au pays pourront accéder aux services de base, ainsi qu'aux services de santé et d'éducation. Nous saluons également les efforts de réconciliation communautaire menés au Soudan du Sud et espérons que leurs effets pourront se répercuter à tous les niveaux.

Par ailleurs, nous réitérons notre condamnation du recrutement d'enfants et de la violence sexuelle en temps de conflit, quels qu'en soient les auteurs. Nous

appelons à garantir la liberté de mouvement de la Mission, comme le prévoit l'accord sur le statut des forces. Nous demandons également que ses tâches soient facilitées et qu'elle puisse accomplir pleinement son mandat.

Pour terminer, il reste moins de cinq mois dans la période de prétransition. Il s'agit là d'un moment charnière dans l'histoire du Soudan du Sud. Nous espérons que nous serons en mesure, tant au sein du Conseil de sécurité qu'à l'extérieur, d'aider le peuple ami sud-soudanais à réaliser ses aspirations légitimes pour l'avenir.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant du Soudan du Sud.

**M. Malwal** (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous félicite, Monsieur le Président, de votre présidence couronnée de succès au mois de juin. Alors que vous êtes sur le point de conclure votre mandat au Conseil de sécurité, nous tenons à vous remercier de la coopération et de l'amitié que vous et votre mission nous avez accordées au cours des deux dernières années. Je voudrais également saisir cette occasion pour saluer et remercier l'Ambassadeur David Shearer, M. Andrew Gilmour et M<sup>me</sup> Minagano de leurs interventions et des informations qu'ils nous ont fournies sur la situation au Soudan du Sud.

Au nom du Gouvernement de la République du Soudan du Sud, nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général (S/2019/491), qui couvre la période allant de février à mai 2019. Nous tenons à redire que les mesures de confiance entre les signataires de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du

Soudan du Sud ne cessent de se renforcer et, comme l'a indiqué le Secrétaire général, les mécanismes et comités de l'Accord revitalisé se réunissent à Djouba comme prévu.

Bien que M. Riek Machar ne soit pas à Djouba, je peux assurer le Conseil que des contacts étroits sont maintenus entre lui et le Président Salva Kiir. Bien sûr, nous étions tous déçus, car nous espérions qu'ils rentreraient ensemble de Rome à Djouba. Néanmoins, nous pensons qu'il sera de retour dans la capitale d'ici à novembre.

Comme le Conseil le sait, l'application de l'Accord de paix nécessite un financement important. Comme indiqué, le Gouvernement de la République du Soudan du Sud s'est engagé à débloquer une enveloppe de 100 millions de dollars pour en accélérer la mise en œuvre. Quelque 2 millions de dollars ont déjà été décaissés pour l'achat de denrées alimentaires et les activités de préparation du cantonnement dans le Haut-Nil et le Bahr el-Ghazal. Il reste toutefois des défis à relever. Pour instaurer la paix, nous avons besoin d'une assistance technique et d'experts, et nous espérons que la communauté internationale sera en mesure de nous les fournir.

Pour terminer, nous voudrions remercier la région et les bailleurs de fonds internationaux qui ont appuyé l'Accord de paix revitalisé, que ce soit financièrement, par le biais d'une aide humanitaire ou en mettant à notre disposition du personnel.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Il n'y a plus d'orateurs ou d'oratrices inscrits sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 12 h 25.*